



Refus retractation assurance + mise à demeure

Par **Aurore9559**, le **25/04/2016** à **15:53**

J ai été démarché téléphoniquement par la société neoliane fin janvier. Au bout de 30 je fini pas céder uniquement à la condition de pouvoir résilier le contrat à la réception du dossier papier car explication incompréhensible au téléphone. Je reçois le dossier papier sans actes de retractation mi février malgré le tampon d envoi de Nice le 30/01 ..j essaye d appeler la société qui me fait tourné en bourrique pendant ses heures pour savoir comment résilier. Réponse "par papier libre, expliquer que le dossier à du retard et on acceptera la rétractation" je le fais en recommandé puis je reçois un lettre de refus car le délais légal est dépassé . J Appelle le cabinet fauvel qui est leur collaborateur, le seul possible de mettre fin au contrat avant la date anniversaire en leur précisant que le directeur de la poste m à dit et écrit signé le fait d eenvoyer le dossier en mette verte ne donné lieu à aucune obligation de délai de livraison et donc qu il ne peuvent pas prouver que j ai lu étudier le dossier dans le temps légal afin de pouvoir le rétracter. Je réçois aujourd'hui une lettre recommandée de mise à demeure qui m invite à payer les 30€ de mensualités sinon dans 40j rupture de contrat et dossier envoyé au contentieux.. Que faire ? Je ne veux pas payer pour une assurance que je chercher à résilier depuis le départ ? Peuvent il m obligé à payer l année entière ? Quels recours ? Je viens de débiter dans le travail, Je ne peux pas debourser les 1000.€ de l année. Merci beaucoup